



Paris, le 20 avril 2026

Madame Stéphanie Rist  
Ministre de la Santé, des Familles,  
de l'Autonomie et des  
Personnes handicapées  
14, avenue Duquesne  
75007 Paris

Objet : Sorties d'hospitalisation

La CFR forte de son million d'adhérents sur l'ensemble du territoire national a été saisie par nombre de ses représentants.

Dans plusieurs régions sous la responsabilité des Agences régionales de santé un dispositif de sortie d'hospitalisation a été mis en place en référence à la note ministérielle numéro DGCS/SD3A/105.

Les cas d'espèces qui nous ont été signalés nécessitaient des soins médicaux appropriés ; or les solutions proposées étaient soit une résidence senior soit un EHPAD pour des montants entre 75 et 100 euros par jour pour les personnes concernées sachant que ces établissements ne peuvent proposer aucun soin médical.

Or, les cas qui nous ont été soumis étaient liés à des opérations de cancer, de greffe de foie, d'opération cardiaque.

Les sorties d'hospitalisation doivent se faire dans des établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) avec une prise en charge par l'assurance maladie à 100% pour des affections de longue durée et à 80% pour les autres affections.

Nous vous serions très obligés, Madame la Ministre, de bien vouloir rappeler aux autorités concernées la nécessité d'accueillir les patients - en sortie d'hospitalisation - dans des établissements en mesure d'assurer les soins adaptés aux pathologies concernées.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités